

# La Glacière : avis défavorable à l'évaporateur de lixiviats !

La commissaire enquêtrice a remis son rapport : sans aucune réserve, elle n'est pas favorable au fonctionnement du BGVap, cet appareil qui traite les jus de décharge. L'Etat doit se prononcer

**A**vis défavorable au projet d'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement d'effluents liquides et gazeux des installations de stockage de déchets non dangereux de La Glacière et du Jas de Madame sur le site de la Glacière à Villeneuve-Loubet ». OK...

Décryptage. En clair, après avoir enquêté pendant un mois, s'être rendue sur place de nombreuses fois, après avoir analysé les centaines de documents et avis reçus des différents protagonistes – associations, municipalité et exploitant – Odile Bouteiller, la commissaire enquêtrice a dit : « non au BGVap », cette installation de Veolia qui traite le jus de décharge sur La Glacière. Un « avis défavorable », sans autre forme de procès, arguant du fait que même Veolia « n'apporte aucune démonstration convaincante prouvant que le BGVap serait la seule solution pour traiter les effluents de déchets ».

## « Une machine infernale »

« Ce n'est pas une surprise », a réagi Serge Jover, président de l'ADEV, Association défense environnement Villeneuve.

« Ceci confirme ce que nous avons toujours dit : cette machine infernale est dangereuse pour les populations et l'environnement. Cet avis confirme aussi les deux décisions rendues par le tribunal administratif », ajoute le serial-killer des décharges, qui voit ainsi des années de bataille « récompensées ».

« Nous saluons l'impartialité de la commissaire enquêtrice, qui a remis cet avis défavorable en toute connaissance du dossier. Depuis 2004 le BGVap continuait à fonctionner malgré les décisions de justice qui

ont annulé l'arrêté permettant son utilisation ».

Le militant écolo ajoute : « De toute façon, cet évaporateur était installé sans autorisation légale ».

## Camou « confiant »

Reste maintenant au CODERST, le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, à étudier le document, avant de tout déposer sur le bureau du préfet qui tranchera en prenant un arrêté.

« Nous demandons à l'État de suivre l'avis éclairé de l'enquêtrice. Nous demandons l'arrêt immédiat de cet appareil et l'utilisation à la place de la technique de l'osmose inverse ». Une technique (plus écolo, mais plus onéreuse pour Veolia, NDLR) recommandée par l'enquêtrice, mais aussi par l'ADEV, par les autres associations, notamment bio-toises et par la municipalité. Serge Jover est de toute façon serein : « J'ai toute confiance en Christophe Mirmand. Je n'ai pas de doute

qu'il saura faire respecter cet avis ». Une sérénité que partage Richard Camou, le maire de Villeneuve-Loubet : « Je ne vois pas comment le préfet pourrait aller contre toutes ces conclusions motivées. Je note que c'est un avis défavorable sans réserve. Défavorable et point ! C'est, de plus, un réquisitoire sévère contre l'exploitant et j'ai toute confiance en les services de l'Etat ». Et Richard Camou de poursuivre « Je suis satisfait que le combat mené par les Villeneuvois, et surtout

par les associations comme l'ADEV, et par mon équipe municipale ait contribué à mettre un terme à tout ça. J'attends des services de l'État qu'ils confirment : le BGVap c'est terminé ».

Il conclut : « La commissaire enquêtrice a dit que non seulement l'exploitant était dans l'illégalité et qu'en plus il était préférable d'utiliser l'osmose inverse, ce que nous avons toujours dit ».

**STÉPHANIE GASIGLIA**  
sgasiglia@nicematin.fr

## Déchets ménagers ou inertes : « L'effort doit être supporté équitablement par toutes les collectivités »

La Glacière, arrivée à saturation de déchets, a été fermée il y a trois ans. Outre les problèmes de la post-exploitation du site avec le BGVap, les Villeneuvois vivent dans la crainte de voir rouvrir une décharge sur leurs terres. Christophe Mirmand, le préfet des Alpes-Maritimes, confirme aujourd'hui qu'il n'y a « pas de projet de troisième décharge à l'étude ». Mais le problème des déchets est bien réel dans le département.

### Il y a un véritable problème de traitement dans le 06 ?

Oui, nous sommes un département qui aujourd'hui ne traite pas la totalité de ses déchets. Or, il est souhaitable d'avoir une autonomie de traitement. Le Grenelle exige une réduction de la production de déchets, de valoriser ces déchets, et de réduire leur transport bien sûr, pour éviter d'avoir un bilan carbone défavorable.

### Quelle est la situation exactement ?

Elle n'est pas totalement satisfaisante. On est dans une capacité de traitement importante, mais nous ne sommes pas totalement autonomes.



( Photo Laurent Carré )

### Quelque chose est prévu ?

Un « plan d'élimination des déchets ménager et assimilés », est à l'étude, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général, avec bien sûr l'appui des services de l'État. Il s'agit de mettre l'ensemble des protagonistes de la filière autour d'une table afin de trouver une façon d'optimiser la capacité de traitement, de déterminer les équipements manquants et d'identifier leur localisation, afin d'éviter d'être en sur équipement à un endroit et en sous-équipement à un autre.

### Il manque des équipements ?

On voit bien que l'on a besoin à la fois d'un dispositif de valorisation organique et vraisemblablement aussi d'une décharge pour les ultimes qui ne pourront pas être valorisés. Cette étude sera livrée d'ici à la fin du printemps. Elle permettra d'identifier ce qu'il manque en capacité de traitement global pour les Alpes-Maritimes.

### Il faut raisonner en terme de département ?

Il faudra que l'effort soit équitablement porté par toutes les collectivités des Alpes-Maritimes. Un certain nombre d'équipements qui manquent, en particulier dans l'Ouest, devront y être réalisés pour consolider cette autonomie. L'enjeu sera d'essayer de passer d'une logique d'autosuffisance de certains territoires, à une autosuffisance du département dans sa globalité. Et attention, il faut faire en sorte que toutes les collectivités prennent une part équitable des investissements correspondants, ce qui n'a pas toujours été le cas. À ce stade, cependant, nous n'avons pas identifié de lieu possible d'implantation. Nous en sommes encore à l'étude.